



SOLEAM

* * *

*

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

**OPERATION D'AMENAGEMENT
ZAC de CHÂTEAU-GOMBERT – 13013 MARSEILLE**

**COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

DONNEES ADMINISTRATIVES et FINANCIERES DE L'OPERATION.....	3
CONTEXTE et PROGRAMME.....	4
Etat de la commercialisation et chiffres clefs	
Avancement de la réalisation du programme des équipements publics	

II. NOTE DE CONJONCTURE

RESUME SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ET DES ENJEUX.....	6
Des enjeux environnementaux déterminants	
Un projet visant à entretenir la dynamique du technopôle	
LE PROJET A L'HORIZON 2028 : FINALISER LA ZAC DE CHÂTEAU-GOMBERT.....	7
LES DEPENSES :.....	9
A. Les acquisitions foncières et les régularisations	
B. Les études	
C. les travaux et honoraires	
D. Les honoraires techniques	
E. Les dépenses annexes	
F. La rémunération	
LES RECETTES :.....	11
A. Les cessions de parcelles d'activités et de logement	
B. Les participations des constructeurs	
C. Les subventions	
D. Les participations du concédant	
E. La trésorerie de l'opération	
III.ECHEANCIER, TABLEAU BUDGETAIRE	12

1. INTRODUCTION

DONNÉES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DE L'OPÉRATION

CONVENTION

Type d'opération	Concession d'aménagement 35 ans à compter du 04 juillet 1988
Vocation :	Mixte (Activités et logements) La ZAC a pour objectif le développement d'activités économiques innovantes, et l'implantation d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur autour des sciences de l'ingénieur.
Programme des équipements publics	VRD, ouvrages associés et parc
Concédant	Ville de Marseille jusqu'au 31 décembre 2015 Métropole Aix Marseille Provence depuis le 01 janvier 2016
Concessionnaire	SPL SOLEAM par suite de la fusion absorption de Marseille Aménagement aboutie le 28 novembre 2013

DELIBERATIONS & AVENANTS

Délibération d'approbation de la concession d'aménagement	4 juillet 1988 notifiée le 27 octobre 1988
Notification au premier concessionnaire	27/10/1988 (Syndicat Mixte d'équipement

	de Marseille)
Échéance de l'actuelle concession	27/10/2025

<p>Avenant N°23 / CRAC arrêté au 31/12/2018.</p>	<p>La participation du concédant à l'équilibre s'élève à 12.839.007 dont 1.374.000 sous forme d'apport en foncier (déjà versé par la ville de Marseille) et 11.465.008 € en numéraire restant à verser par MAMP en 2022.</p> <p>Le montant de l'avance restant à rembourser s'élève au 31 décembre 2018 à 7.894.026 €. Le solde sera versé à la Métropole selon l'échéancier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022 : 2.866.251 € - 2023 : 2.866.251 € - 2024 : 2.161.524 €
<p>Le nouveau bilan de l'opération porte les dépenses de l'aménageur à 94.713.316 € TTC en baisse / bilan du 31/12/20.</p> <p>Avenant N°24 / CRAC arrêté au 31/12/2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prorogation de trois ans de la durée de la concession, ce qui porte son échéance au 27 octobre 2025. - Modification de l'échéancier de versement de la participation de la Métropole 	<p>La participation du concédant à l'équilibre de l'opération est inchangée. Son montant global est de 12.839.007 €.</p> <p>La Métropole a versé une avance de 21.606.026 € dont 13.708.000 € TTC ont été déjà remboursés par la SOLEAM.</p> <p>Le solde restant à rembourser de 7.894.026 € sera versé à la Métropole selon l'échéancier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022 : 2.866.251 € - 2023 : 2.866.251 €

	- 2024 : 2.866.251 € - 2025 : 2.866.256 €
Avenant N°25 / CRAC arrêté au 31/12/2022 : - Modification de la rémunération du concessionnaire	Une rémunération de gestion forfaitaire de 50.000€ par an pour les années 2023, 2024 et 2025.

PRINCIPES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Participation d'équilibre de la collectivité CRAC à fin 2024	12 914 K€
Dont la participation en nature sous forme d'apport en foncier déjà versé par la ville de Marseille	1.374 K€
Participation d'équilibre de la collectivité CRAC facturé à fin 2024	8 599 K€ HT
Participation en nature à fin 2024	1 374 K€ HT
Participation aux équipements publics de la collectivité à fin 2022	0 € HT
Participation aux équipements publics de la collectivité à fin 2023	0 € HT
Avance de trésorerie	0 € HT
Risque financier de l'opération	100% Concédant

REMUNERATION DE L'AMENAGEUR

Rémunération proportionnelle sur dépenses	5% sur dépenses HT hors frais financiers
Rémunération proportionnelle sur recettes	7% sur recettes HT
Rémunération forfaitaire	50K€ / an de 2023 à 2028 10K€ à chaque Appel à Projet
Rémunération de liquidation	0,5% de la demi-somme des dépenses et recettes HT hors rémunération, frais financiers

CONTEXTE ET PROGRAMME :

La ZAC de Château Gombert a été initiée en 1986 par la Ville de Marseille en vue de constituer un pôle technologique rassemblant un potentiel de recherche - formation - développement de niveau international dans des secteurs technologiques de pointe de l'époque, en particulier les sciences de l'ingénieur, capable de favoriser l'innovation industrielle et le transfert de ces nouvelles technologies vers l'industrie.

A partir de 1988, le complexe d'enseignement supérieur et de recherche s'est développé avec le regroupement de plusieurs écoles d'ingénieurs et centres universitaires, créant ainsi un terrain favorable à l'implantation d'entreprises de haute technologie sur le site et créant également la dynamique nécessaire à l'essor du Technopôle.

La volonté initiale forte et pionnière d'un aménagement respectueux du patrimoine naturel avec une gestion intégrée de l'eau a produit un urbanisme peu dense et un cadre de vie à l'ambiance, à la fois champêtre et plus ponctuellement urbaine.

État de la commercialisation, et chiffres clefs...

	Surface de plancher initiale (SDP)	SDP distribuée	SDP restante (Mars 2024)
Logement	236.000 m ²	233.475 m ²	*2.525 m²
Activité	390.000 m ²	219.600 m ²	[°] 172.000 m ² Les projets connus représentent environ 47.000 m ² de SDP

*** Pour le développement des programmes de logement à venir, compte tenu du rythme de construction constaté (environ 8.000 m² de SDP/an), une prochaine modification du dossier de réalisation sera nécessaire, si possible dès 2025.**

[°] L'ensemble de cette surface de plancher de programmes d'activités ne sera pas développé.

Les programmes d'activités économiques du projet de finalisation de la ZAC représentent environ 47.000 m² de surface de plancher restant à distribuer.

L'ajustement à la hausse de la surface de plancher du programme de logement peut être envisagé par un transfert équivalent de SDP « activité ».

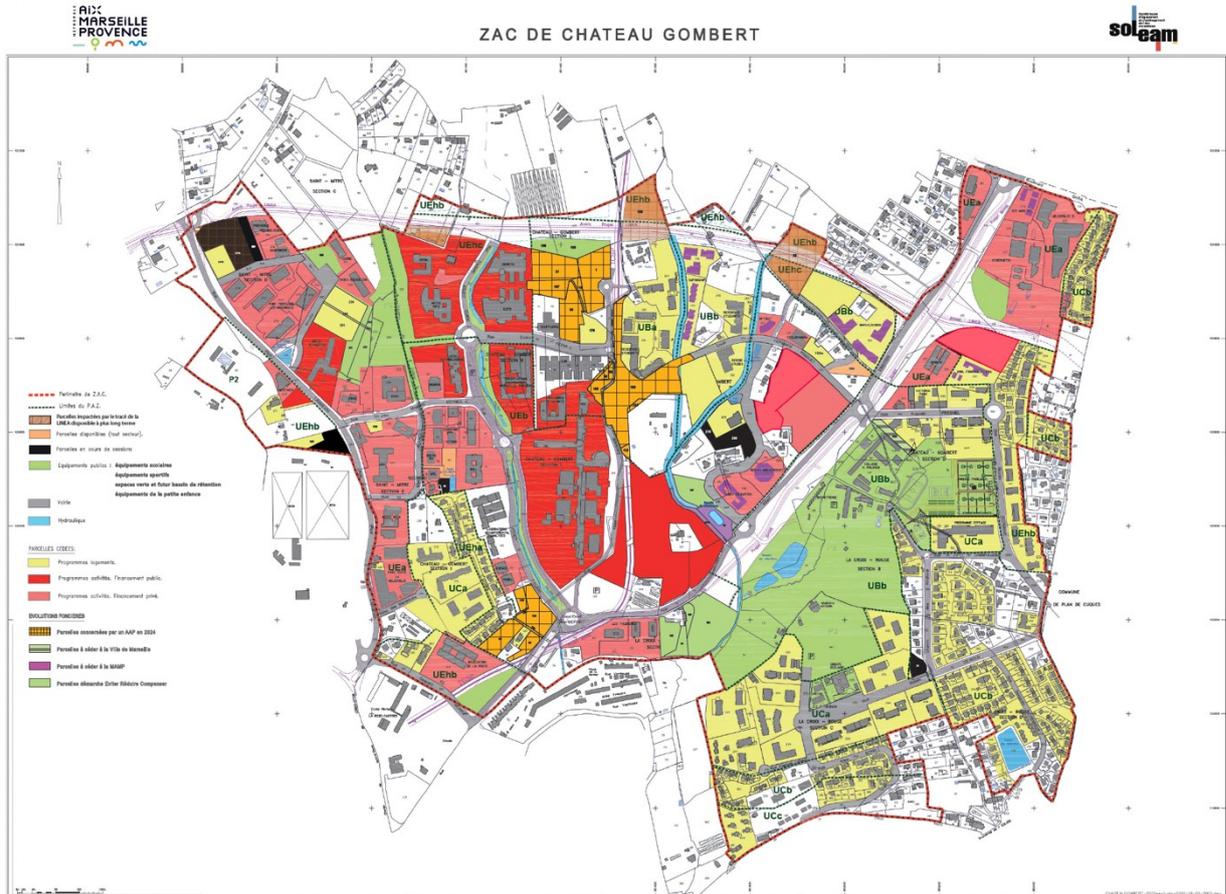
Avancement de la réalisation du programme des équipements publics

Le programme des équipements publics est entièrement réalisé à l'exception des cheminements piétons et cycles prévus sur les berges de La Grave et La Fumade.

Même si elles ont parfois déjà fait l'objet de reprise, les voiries du cœur du Technopôle trahissent une conception initiale routière qui nécessite une remise à niveau pour des aménagements plus urbains et au bénéfice des piétons et cycles notamment.

Pour la finalisation des aménagements prévus et la commercialisation des derniers sites, la concession a été prorogée de trois ans portant l'échéance de la concession au 27 octobre 2028.

PLAN D'AMÉNAGEMENT DE L'OPÉRATION



2. NOTE DE CONJONCTURE

RESUME SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ET DES ENJEUX

Sur un périmètre de 180 hectares, moins de 5 hectares restent à aménager ou à construire.

En 2021, la présence potentielle de la Chouette Chevêche, espèce protégée, à proximité des parcelles du secteur Sud notamment, entraîne l'interruption du processus de commercialisation des trois derniers espaces emblématiques.

En 2023, les études de programmation et de faisabilité en vue de la finalisation de la ZAC aboutissent à un programme d'actions validé comprenant, des cheminements le long de la Grave, le réaménagement des voiries autour de l'Ecole Centrale (Einstein, Joliot-Curie, Fermi, Neel, Becquerel) et le développement de programmes économiques ou urbains sur les espaces restant à aménager (Sud et Nord) ou à renouveler (La PLACE HAUTE).

En 2024, les nouveaux chiffrages des coûts d'aménagement, notamment du redimensionnement des ouvrages de franchissement des cheminements le long de La Grave en fonction des plus hautes eaux connues, et des aménagements de requalification des voiries, imposent une redéfinition du périmètre du projet « cœur de technopole ».

Les aménagements de la rue Einstein au profit de la sécurité des usagers de la rive sud voient leur périmètre étendu mais les aménagements des rues Joliot-Curie et Fermi devront être déprogrammés.

La complexité de la réalisation des cheminements de la Grave avec notamment des incidences des franchissements sur l'inondabilité du secteur et leurs coûts conduit à proposer l'abandon de ces aménagements.

Le planning des travaux incluant la valorisation par des Appels à Projets (AAP) des trois sites emblématiques restant et la requalification des espaces publics amène à une finalisation de la ZAC inchangée (fin octobre 2028).

Les projections financières montrent que les recettes des commercialisations mises à jour des commercialisations rendent possibles les aménagements qualitatifs des espaces publics attendants aux sites des AAP sans changer l'équilibre du bilan de la ZAC et la participation de la Métropole.

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DETERMINANTS

Même si la commercialisation des parcelles isolées se poursuit, le programme d'aménagement et plus globalement la finalisation de la ZAC sont conditionnés à l'obtention des autorisations environnementales issues de l'étude d'impact.

Pour rappel, les services de l'Etat ont indiqué à la SOLEAM que la présence de la Chouette Chevêche à proximité des aménagements prévus conduit à soumettre le projet de finalisation de la ZAC à une évaluation environnementale de l'impact cumulé de l'ensemble des projets connus.

L'avancement des études environnementales déterminant le calendrier opérationnel de l'opération de requalification du cœur de technopole et la commercialisation des sites, le suivi de celles-ci fait l'objet d'une attention particulière.

Pour être valables, les inventaires Faune-flore seront complétés en 2025 d'investigations sur l'éventuelle présence de zones humides et l'aptitude des sites repérés à constituer des espaces de compensation le cas échéant.

UN PROJET VISANT A ENTREtenir LA DYNAMIQUE DU TECHNOPÔLE

Le projet consiste à finaliser la commercialisation des deux derniers tènements soit 3,1 ha (Entrée SUD + tènement NORD) prévus au programme de la ZAC, la valorisation par renouvellement d'un espace aménagé existant qui dysfonctionne (la PLACE HAUTE) et la requalification des espaces publics au profit d'un fonctionnement apaisé.

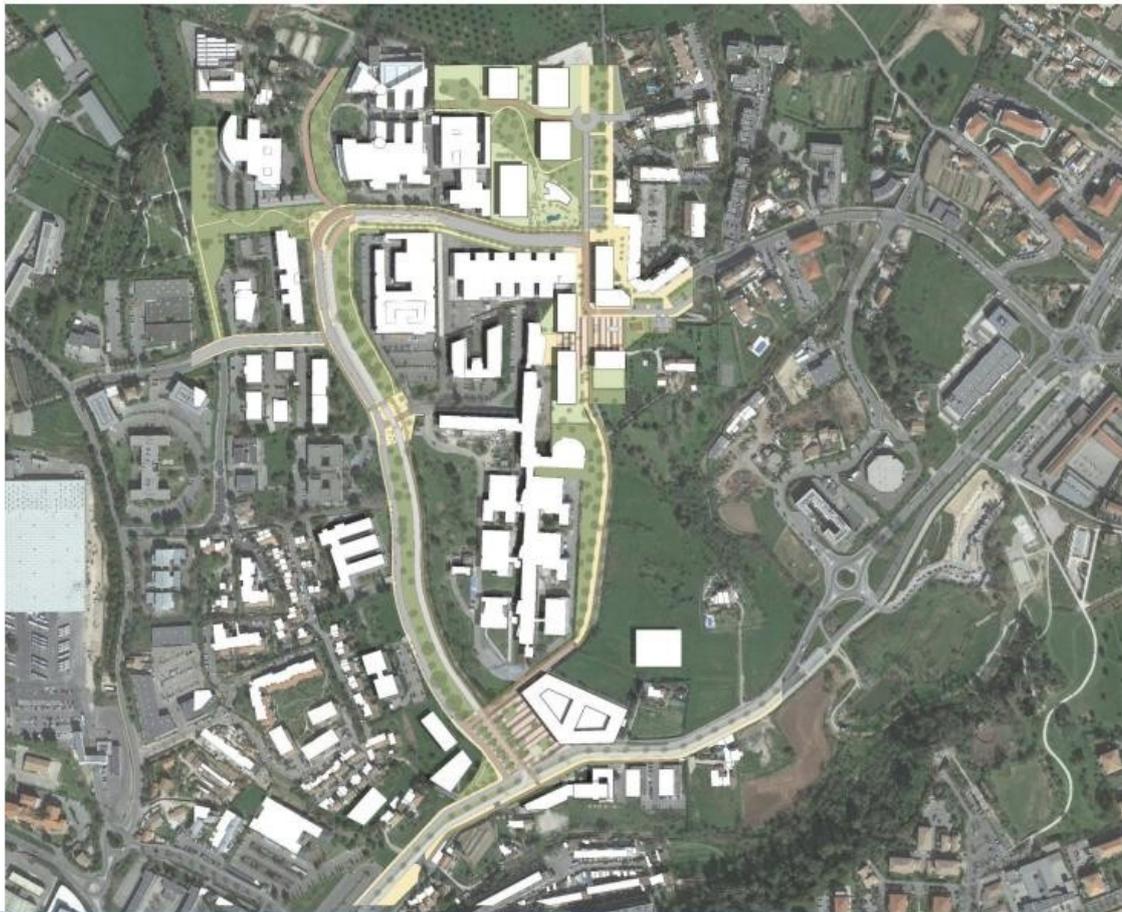
En prenant en compte les qualités environnementales des sites, le projet optimise l'usage des derniers terrains pour le développement de programmes économiques et urbains, complémentaires aux implantations existantes.

LE PROJET à l'HORIZON 2028 : FINALISER LA ZAC DE CHÂTEAU-GOMBERT

Le projet de développement économique développé valorise trois situations emblématiques et remet à niveau les espaces publics en répondant aux exigences qualitatives urbaines et environnementales d'aujourd'hui.

- 1. L'aménagement de deux espaces emblématiques, à l'entrée sud (1,1 ha) et au nord (2 ha).**
Ces espaces dont la surface totale est de 3,1 ha permettront le développement d'environ 20.000 m² de SDP pour des programmes visant l'accompagnement et le développement d'activités économiques innovantes et technopolitaines.
- 2. Le réaménagement et la valorisation de « La PLACE HAUTE ».**
Espace aujourd'hui aménagé mais sans fonction urbaine, la PLACE HAUTE et ses espaces limitrophes (environ 1,4 ha) seront valorisés au travers d'un projet de renouvellement urbain dense dans le but de constituer un pôle de vie. Il s'agit de développer un espace de centralité support d'une vie urbaine représentant environ 10.000 m² de SDP. Les programmes attendus comprennent une offre nouvelle de services urbains (restauration, commerces et services type conciergerie), la nouvelle Maison du Développement Industriel, un hôtel ou une pépinière d'entreprise et une réponse aux besoins spécifiques d'hébergement du technopôle.
- 3. Le réaménagement de certaines voiries en cœur de site au profit des modes actifs.**
Même si elles ont parfois fait l'objet de reprise, les voiries du cœur du Technopôle trahissent une conception initiale routière qui nécessite une remise à niveau au bénéfice des piétons et cycles notamment.

UN PROJET COHÉRENT À L'ÉCHELLE DE L'ENSEMBLE DU TECHNOPOLE



Les nouveaux espaces et les interventions sur les voiries existantes de la ZAC représentent au total 8.500 k€ d'investissement.

Outre un nouveau fonctionnement plus urbain, ces aménagements ont l'objectif de limiter l'imperméabilisation des sols, voire de désimperméabiliser les surfaces déjà aménagées.

Cet objectif est soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre des actions GEMAPI sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence. La SOLEAM candidate pour ce projet au programme FEDER porté par la Région PACA « préserver les ressources ».

4. L'aménagement de cheminements piétons et cycles sur les berges de la Grave.

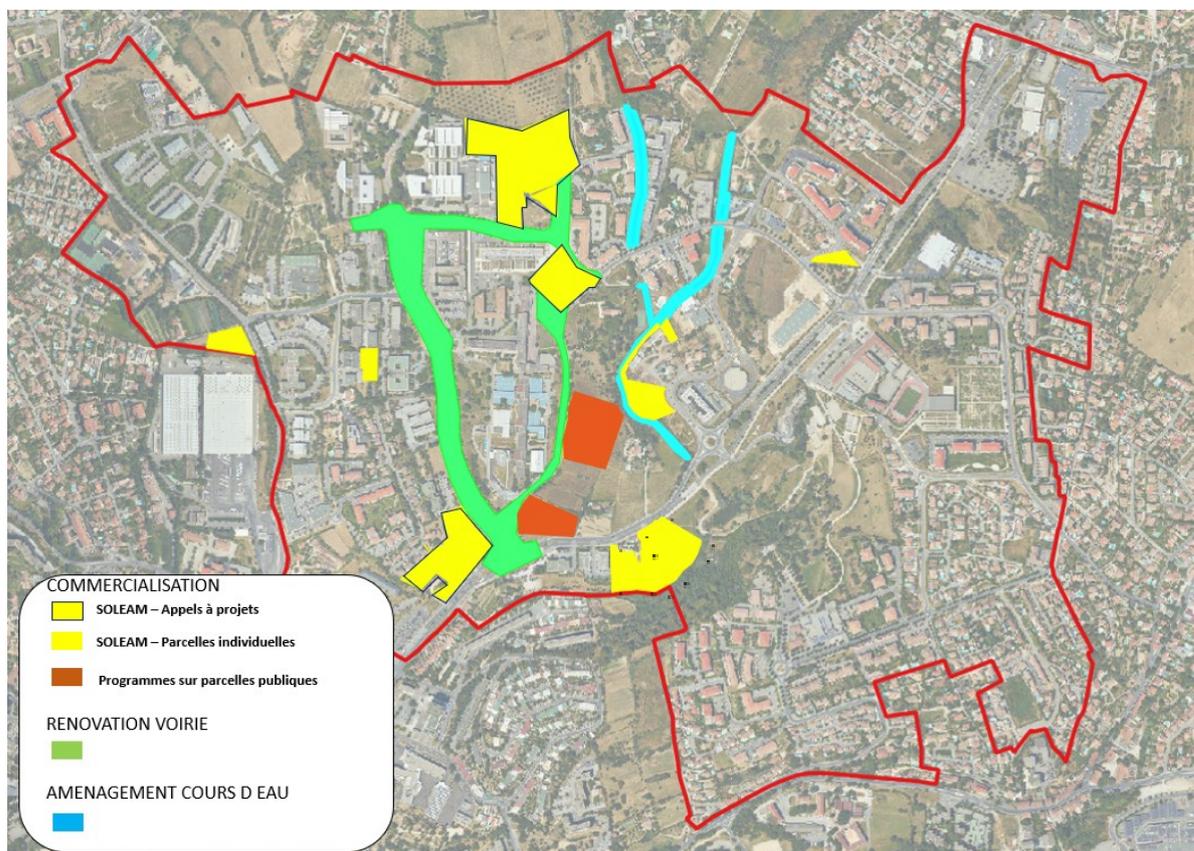
La complexité des continuités et de l'accessibilité, et des modalités de gestion, du projet d'aménagement des berges va conduire à supprimer la réalisation des aménagements des cheminements sans pour autant renoncer à renforcer les qualités écologiques des espaces composant la trame bleue et verte de la ZAC.

5. Les projets de construction sur les parcelles isolées.

Aux quatre actions d'ensemble venant parachever, à l'horizon 2028, l'aménagement de la ZAC de Château-Gombert, s'ajoutent les programmes de constructions sur les parcelles commercialisables (propriété SOLEAM) et les projets ou intentions connus sur les parcelles publiques.

6. Les projets supports de développement de la biodiversité.

En fonction de leurs valeurs écologiques et de leur potentielle contribution au développement de la biodiversité, certains espaces situés au sud de la Rue Albert Einstein (parcelles aujourd’hui destinées à accueillir un équipement public d’enseignement) pourront éventuellement, s’ils sont nécessaires et compatibles, constituer des supports de projets écologiques de renaturation.



Repérage des sites des projets et aménagements prévus

LES DEPENSES

A. Les acquisitions foncières et les régularisations :

Avancement des acquisitions

Sur le secteur SUD, afin de réunir un tènement plus cohérent pour l’aménagement de l’entrée SUD, deux acquisitions complémentaires auprès de propriétaires privés ont été identifiées en 2023.

Les échanges confirment la possibilité d’une acquisition à court terme (Fin 2025 ou 2026) de la parcelle 879 I 140 adressée au 111 rue Albert EINSTEIN.

L’acquisition de la parcelle 879 I 140 est aujourd’hui prévue sur la base d’une évaluation de France Domaine entre 807 à 888 K €.

OP.120 CHÂTEAU-GOMBERT CRAC 2024 version du 25 avril 2025

Futures acquisitions programmées :

Dépenses prévues d'acquisitions foncières à ajouter au budget approuvé

Prévision 2025	Frais de notaire/divers régularisations	: 15k€
Prévision 2025	Acquisition propriété 879 I140	: 880 K€
Prévision 2026	Emplacement réservé N°003	: 130 K€
Prévision 2027	Propriété LERDA	: 550 k€.

B. Les études :

Études générales,

En 2024 les démarches de rétrocession à la Métropole des équipements et espaces publics (relevés, descriptifs et diagnostics ont permis d'aboutir (délibération du 27 juin 2024) au transfert de 65 parcelles représentant 9,3 hectares.

La mobilisation se poursuit pour l'élaboration d'un protocole N°2 qui concernera potentiellement une trentaine de parcelles pour environ 11 ha de surface.

Les diagnostics préalables aux commercialisations et les études de capacités ont mobilisé des moyens d'étude inférieurs aux prévisions.

Études environnementales

En 2024 et 2025, les études d'évaluation environnementale (étude d'impact du projet de finalisation de la ZAC) et les dossiers d'autorisation et de dérogation (Loi sur l'eau, espèce protégée, etc.) réalisées par un groupement pluridisciplinaire pour un coût global estimés de 100.000 € sont mises en œuvre.

Dépenses particulières pour les études environnementales 2025 au budget approuvé : 100 K€

C. Les travaux et honoraires

La réalisation des travaux étant conditionnée à l'obtention des autorisations et autres éventuelles dérogations liées à l'Environnement, 2024 et 2025 sont consacrées à la reprise des études de maîtrise d'œuvre d'AVP, PRO et DCE des aménagements des voiries et cours d'eau.

Les études de l'aménagement des cheminements sur les berges de La Grave :

En 2024, la mise à jour du modèle hydraulique avec prise en compte des nouvelles données hydrographiques (niveau des plus hautes eaux connues + prise en compte des effets des bassins en chantier ou prévus à l'amont) et topographiques aura permis d'évaluer l'impact des aménagements sur les hauteurs d'eau lors des crues décennales.

Les études de faisabilité de la ligne N°5 du Plan Vélo Métropolitain ont été finalisées en 2024 et aboutissent à un tracé préférentiel. Il doit faire l'objet d'une validation par les instances métropolitaines.

Avec les travaux de la Place Haute, la mise à jour du projet de requalification global et l'actualisation des prix conduisent à une évaluation du coût des aménagements du cœur de la Technopole à hauteur de 12.000 k€.

En conséquence, le périmètre du projet est redéfini pour contenir le budget total des aménagements de requalification du cœur de Technopôle à 8.500 K€ HT.

D. Les honoraires techniques :

Ce poste comprend des charges de gestion du site, les taxes foncières, taxes sur salaires, les assurances et dépenses de communication.

Les dépenses constatées sur ce poste à la fin 2024 sont conformes aux prévisions.

E. Les dépenses annexes :

La prorogation de l'opération a rendu nécessaire en 2023 une adaptation des moyens annuels pour la gestion, les assurances et autres dépenses obligatoires notamment.

F. La rémunération :

Les rémunérations variables (en pourcentage des dépenses et des recettes) ont été ajustées en fonction des prévisions annuelles et sur la base d'une prorogation de la concession jusqu'en octobre 2028. Les rémunérations forfaitaires ont été budgétisées sur les années à venir.

LES RECETTES

A. Les cessions de parcelles d'activités et de logement :

L'opération de Château-Gombert comprend un secteur économique dont environ 4,5 Ha restent à commercialiser et un secteur résidentiel dont une seule parcelle sous compromis est à céder.

En 2024 la cession de la parcelle 209 à DELTA SERTEC a constitué la principale vente.

Les cessions des parcelles 210 à KARTER-BIRGIN et les parcelles 87 et 88 de la rue Planck pour l'extension du restaurant Les Terrasses du midi ont été reportées en 2025.

Parmi les surfaces dédiées aux activités économiques à céder, pour les années à venir, il faut distinguer les parcelles isolées dont la valeur de commercialisation est inscrite au budget de manière singulière et les parcelles des futurs Appels A Projets (secteurs SUD, NORD et La PLACE HAUTE) qui font ici l'objet de lignes budgétaires spécifiques qui agglomèrent les parcelles.

Les montants des recettes attendues de la commercialisation des parcelles des AAP ont été évalués sur la base d'un prix moyen de 200€ / m² de SDP.

Pour chacun des sites, la recette attendue est de 2.000 k€. Les montants indiqués au budget s'entendent ici comme des minimums. Ils seront précisés en fonction de la programmation au cours de l'année 2025.

Un recours sur le Permis de Construire du projet CUBE-NOVELIS conduit à reporter en 2025 la cession pour 301 K€ de la dernière parcelle de la ZAC à vocation d'habitat (programme de 10 logements) à l'angle des rues Robert de Roux-Amphoux.

B. Les participations des constructeurs

En 2024 les participations constructeurs ont représenté 483 k€.

Pour une projection complète du bilan de l’opération, il faut considérer pour les années à venir, les participations des constructeurs aux équipements.

Les participations concernent les constructions réalisées sur les parcelles privées inscrites dans le périmètre de la ZAC.

Pour l’opération, certaines années ces recettes peuvent être significatives (193 K€ en 2023, estimation 2024 : 913 K€). Variables et très difficilement prévisibles, les participations n’ont pas été évaluées pour les années 2025 à 2028.

Le montant des participations à percevoir sur les différents terrains privés inclus dans le périmètre de la ZAC de Château-Gombert est fixé pour prendre en compte les investissements de la collectivité dans l’opération de la manière suivante en fonction de la nature du programme développé et selon le barème suivant (barème depuis le 31 décembre 2010) :

CRECHES	70 €/m² SDP
COMMERCES / SERVICES	125 €/m² SDP
HÔTELS	105 €/m² SDP
PROMOTION IMMOBILIERES / BUREAUX	85 €/m² SDP
ACTIVITÉS/LABORATOIRES EN CENTRE URBAIN	70 €/m² SDP
ACTIVITÉS/LABORATOIRES HORS CENTRE URBAIN	60 €/m² SDP
RÉSIDENCES ÉTUDIANTES	105 €/m² SDP
LOGEMENTS SOCIAL	25 €/m² SDP
LOGEMENTS COÛT MAITRISE	90 €/m² SDP
LOGEMENTS LIBRES	105 €/m² SDP

C. Les subventions :

Les nouveaux espaces aménagés et les interventions de requalification sur les voiries existantes de la ZAC ont tous l’objectif de limiter l’imperméabilisation des sols voire de désimperméabiliser les surfaces déjà aménagées.

Éligibles aux aides dites « GEMAPI », les études et les travaux de la ZAC de Château-Gombert portés par la SOLEAM permettant de désimperméabiliser les espaces publics Gombert feront l’objet de demandes de subventions dans le cadre de l’action B06 du contrat métropolitain liant la Métropole à l’Agence de l’Eau.

La Soleam va également candidater aux financements FEDER gérés par la Région PACA avec l’objectif de « préserver les ressources ». Aucune de ces subventions n’est pour l’instant prise en compte dans le bilan de l’opération.

D. Les participations du concédant :

La participation à l'équilibre de l'opération versée par la Métropole Aix Marseille Provence est de 11.540 K€

A ce titre, en 2024, le concédant a versé à la SOLEAM 2.866 K€.

E. La trésorerie de l'opération

L'opération présente une trésorerie positive.

Le bilan prévisionnel présenté avec une prorogation du contrat jusqu'à fin 2028 est équilibré.

Echéancier prévisionnel réalisé HT : 120-ZAC DE CHATEAU GOMBERT-2-Aménagement METROPOLE	Bilan approuvé CRAC n-1	Cumulé à fin 2024	Réalisé Année 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	Prévision 2028	Prévision 2029	Prévision 2030 et +	Budget actualisé HT	Ecart HT
RESULTAT D EXPLOITATION	0	1 044	3 092	1 707	-3 766	-1 252	2 267	0	0	0	0
DEPENSES	86 052	74 027	550	1 864	3 922	6 014	2 992	0	0	88 819	2 767
Etudes	2 139	1 954	67	148	32	32	10	0	0	2 176	38
Foncier	22 293	20 701	2	895	140	554	3	0	0	22 293	0
Travaux	35 645	27 879	114	311	3 080	4 419	2 051	0	0	37 739	2 094
Relogements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Honoraires	2 921	2 141	102	239	351	348	144	0	0	3 222	301
Participations aux équipements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	5 916	5 916	0	0	0	0	0	0	0	5 916	0
Rémunération	8 807	7 278	93	183	260	625	762	0	0	9 108	301
Autres dépenses	8 332	8 158	172	88	61	36	22	0	0	8 365	33
RECETTES	86 052	75 071	3 643	3 571	157	4 762	5 259	0	0	88 819	2 767
Cessions	64 318	56 892	223	662	114	4 229	5 148	0	0	67 044	2 726
Loyers	907	766	33	43	43	43	36	0	0	930	24
Participation équilibre concédant	12 914	9 973	2 866	2 866	0	0	75	0	0	12 914	0
Participation équipement concédant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations constructeurs	5 769	5 259	483	0	0	491	0	0	0	5 750	-19
Subventions	1 275	1 275	0	0	0	0	0	0	0	1 275	0
Produits financiers	445	445	0	0	0	0	0	0	0	445	0
Autres produits	424	461	37	0	0	0	0	0	0	461	37
FINANCEMENT	0	2 255	550	-94	0	0	-2 162	0	0	0	0
MOBILISATIONS	21 602	21 741	207	-139	0	0	0	0	0	21 602	0
Encaissement emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Encaissement avance	21 602	21 602	0	0	0	0	0	0	0	21 602	0
Dettes fournisseurs	0	109	-31	-109	0	0	0	0	0	0	0
Acomptes clients	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TVA	0	30	238	-30	0	0	0	0	0	0	0
DECAISSEMENTS	-21 602	-19 486	343	46	0	0	-2 162	0	0	-21 602	0
Remboursement emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement avance	-21 602	-19 441	0	0	0	0	-2 162	0	0	-21 602	0
Créances clients	0	-46	343	46	0	0	0	0	0	0	0
Acompte fournisseurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TRESORERIE	0	3 299	3 643	4 912	1 146	-106	0	0	0	0	0